



**Procès-verbal du COSP siégeant en formation élargie aux membres du COPIL
du lundi 14 octobre 2024 (salle du Conseil)**

Sous la présidence du Directeur de l'EUR Xavier LATOUR

Au titre du COSP :

Étaient présents : M. le Doyen X. LATOUR, M. LATINA, E. MOUIAL, C. PINA, P. TÜRK, M. ORTOLANI, G-C. GIORGINI, M. MEZAGUER, B. THERACHE, A. PERETTI, T. MARTEU, L. ANTONINI-COCHIN, F. CROUZATIER-DURAND, Y. MSAOUAR,

Avaient donné procuration : Y. STRICKLER, M.-O. DIEMER, F. GHELFI, M. OUAKNINE, A. TRESCASES, P. LUPPI,

Étaient absents non représentés : J-C MARTIN, A. MILLET-DEVALLE, M. TELLER, K. DEHARBE, M. BASSI, J. TRIBOLO-FERRAND, R. CHABBERT, M. GUERRINI, C. VALLAR, L. PINEAU, E. DANIEL, T. LEVY. VALENSI, E. GLATH, A. ORABONA, L. AVIS, L. TUDOR, O. CONCAS, H. ROUSSIN, G. MERIAN, R. DEMARCHI

Au titre du COPIL :

Étaient présents : M. le Doyen X. LATOUR, E. MOUIAL, M. LATINA,

Avaient donné procuration : G. LERAY, F. BELLONE, J. LEPOUTRE

Étaient absents non représentés : T. MARTEU, U. MAYRHOFER, Y. RUMPALA, G. CERQUEIRA, P. TÜRK, D. BOUSTANI, E. WALLISER, R. BOURGET

Étaient présents en qualité d'invités : H. GOUDINEAU, directeur administratif, E. DUCHEZ, chargée de communication, M. ALVAREZ, responsable bureau des relations internationales, E. COUET, responsable du service financier, N. BARTOLO, assistante du Doyen, S. MACCAGNAN, Directrice des études, S. SAADI, responsable du service du personnel, C. BRULEY, Responsable du regroupement des bibliothèques LASHS et de la BU Droit.

La séance débute à 09h00.

Point 1 - Informations de l'équipe de direction

➤ *Prise de parole du Directeur de l'EUR Monsieur Xavier LATOUR*

Le Doyen précise que c'est le dernier COSP/COPIL de son mandat. Le prochain COSP/COPIL se tiendra au mois de décembre avec le nouveau conseil. Dans l'intervalle l'équipe décanale se chargera jusqu'aux prochaines élections d'expédier les affaires courantes.

Le Doyen profite de ce moment pour exprimer la reconnaissance de l'équipe décanale aux membres du Conseil qu'ils soient élus, nommés ou de droit. Il remercie aussi l'équipe décanale pour son implication durant ces cinq ans.

Il souligne l'importance des débats constructifs, de l'unité et d'une communication ouverte. Le conseil a été décrit comme équilibré et engagé dans l'intérêt de l'institution.

➤ *Prise de parole d'Hubert GOUDINEAU concernant l'organisation des élections*

Toutes les informations ont été envoyées aux personnels et mises en ligne sur le site de l'EUR.

Hubert GOUDINEAU en rappelle les principales dates :

- Scrutin à vote électronique le 13 et 14 novembre
- Affichage des listes le 23 octobre. Monsieur GOUDINEAU précise que les personnes n'apparaissant pas sur les listes ont jusqu'au 7 novembre pour s'inscrire
- Date limite de dépôt des candidatures le 5 novembre 12h. Les documents originaux doivent être déposés dans le bureau du directeur administratif.

Hubert GOUDINEAU rappelle qu'il y a quatre collèges :

- Deux collèges d'enseignants Collège A et Collège B
- Un collège agents administratifs et techniques
- Un collège étudiant

➤ *Prise de parole du Directeur de l'EUR Monsieur Xavier LATOUR*

Le Doyen donne des informations sur les différentes manifestations qui ont eu lieu depuis la rentrée.

- Le Séminaire « La cassation – Regards croisés » qui s'est tenu le vendredi 11 octobre 2024, a réuni Coralie AMBROISE-CASTERO, Jules LEPOUTRE, et Marie-Odile DIEMER, qui ont échangé avec Caroline HENRY Avocate générale près la cour de cassation, Thomas LYON-CAEN Président de l'ordre des avocats en conseil, Monsieur Jean-Philippe MOCHON président de la 5^{ème} chambre de la section du contentieux du conseil d'État. Cet événement co-organisé avec le Conseil de l'Ordre des avocats aux Conseils s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat avec la Faculté et en appellera d'autres.
- La nuit du droit « Pour voir le droit sous un nouveau jour » s'est déroulée Jeudi 3 octobre au tribunal judiciaire de Nice dans la salle des Assises qui affichait complet pour le procès simulé d'Oscar Wilde. Une performance théâtrale remarquée et un temps d'échange apprécié par le public de tout âge qui a donné lieu à de belles occasions de questions/réponses avec le Bâtonnier Emmanuel BRANCALEONI, la Présidente du Tribunal Administratif Marianne POUGET, la Présidente du Tribunal Judiciaire Pascale DORION et le Procureur Damien MARTINELLI. Ce bel événement correspondait bien à la philosophie de la Nuit du droit : le droit dans la cité.

Cet événement était précédé la veille, mercredi 2 octobre, d'un colloque sur « Robert BADINTER « La justice en héritage », avec les interventions des étudiants de Masters et des enseignants chercheurs. Ce colloque était également organisé par Marion BLONDEL qui participait également à la Fête de la science d'Université Côte d'Azur sur le stand du LADIE. Ces événements contribuent à la visibilité de l'EUR dans le grand public, dont la très grande activité est unanimement soulevée à l'extérieur de la Faculté.

Le Doyen fait un retour sur la Conférence des Doyens qui s'est tenue à Saint Étienne ou il s'est rendu le 19 et 20 septembre 2024.

Instituts privés

La Conférence des Doyens a lancé une action contentieuse contre certains établissements privés, dont l'Institut Supérieur du Droit (ISD), sur la base de manquements juridiques liés à de la publicité mensongère concernant les masters, ainsi qu'à des campagnes de diffamation et de dénigrement des Facultés de droit et science politique. Dans ce contexte, le Doyen demande aux responsables de masters d'être attentifs lors des recrutements en M2 surtout, en s'assurant que les candidats ont validé un M1 reconnu par l'enseignement supérieur. Un bilan de l'origine des étudiants en M2 a été demandé à la scolarité.

Mathias LATINA, précise qu'au moment des sélections il y a beaucoup de candidatures et que ce n'est pas évident d'aller chercher systématiquement pour chaque étudiant l'origine de son établissement.

Il propose deux options : soit demander aux enseignants-chercheurs de vérifier chaque dossier de candidat en cas de doute, soit faire faire cette vérification par le bureau des Masters 2 lors de la validation des dossiers.

Le Doyen envisage la nécessité d'un double contrôle, étant donné le volume important de dossiers, afin de minimiser les risques d'erreurs.

Hubert GOUDINEAU précise que la réorganisation du bureau des masters simplifiera ce processus, car un gestionnaire suivra la même cohorte de Master 1 à Master 2.

Le Doyen précise que des universités catholiques ont des accords avec des universités publiques et se soumettent à l'évaluation de l'HCERES ce qui crédibilise les diplômes délivrés et la qualité de la formation.

Plateforme "Mon Master"

Le Doyen rapporte également les questionnements des facultés vis-à-vis du fonctionnement de la plateforme "Mon Master". Les principaux points de préoccupation incluent un calendrier peu optimisé, un contrôle des pièces insuffisant et une inadéquation de la plateforme pour les formations en apprentissage dès le Master 1. Un interlocuteur du ministère a mentionné que le calendrier sera modifié pour des réponses plus précoces au printemps.

Il convient de noter qu'il y a plus de places disponibles sur « Mon Master » que d'étudiants candidats, ce qui ouvre des possibilités si la mobilité étudiante est acceptée. Certains candidats, notamment parisiens, hésitent à postuler dans d'autres régions, malgré des places disponibles. Des stratégies pour diversifier les dossiers déposés sont nécessaires. Le ministère a également informé d'une rigidité concernant le nombre et le classement des vœux, qui pose problème.

Ressources humaines et finances

Concernant les aspects RH et financiers, la situation est précaire pour tous, avec des incertitudes sur les ressources propres récemment confirmées par la loi de finances. Les interrogations entourant les contrats LRU perdurent. Ces contrats facilitent le recrutement, mais ils entraînent aussi une charge de travail importante pour les bénéficiaires et confirment parfois la précarité redoutée. À long terme, les résultats escomptés des contrats LRU pour les bénéficiaires semblent incertains.

➤ *Prise de parole de Thierry MARTEU vice-Doyen au relations socio-économiques, concernant les relations entreprises et la taxe d'apprentissage*

La situation des relations avec les entreprises et de l'alternance est jugée positive, avec un maintien des ressources propres. Un des enjeux actuels est le passage à l'apprentissage pour certaines formations identifiées comme adaptées.

Hubert GOUDINEAU commente le tableau qu'il a réalisé d'une simulation financière en considérant trois hypothèses pour 12 étudiants :

1. Un master en contrat professionnel.
2. Douze étudiants en apprentissage sur 12 mois, avec un résultat net calculé.
3. Douze étudiants en apprentissage sur 9 mois, permettant ainsi à certaines formations de passer à l'apprentissage sans nécessiter d'heures supplémentaires dans leur maquette, certaines formations ayant déjà 350 heures sur les 402 heures requises.

Thierry MARTEU précise que l'objectif est de passer à l'apprentissage sur 12 mois en ajoutant 50 heures aux maquettes. Le central est ouvert à cette modification, malgré le début du nouveau contrat. Cela implique que la composante devra financer ces 50 heures, représentant un risque financier de 2 500 euros, mais avec un potentiel de revenus passant de 8 000 à 34 000 euros, ce qui rend le rapport coût-bénéfice très favorable. Ce changement ne sera viable qu'avec des masters ayant environ dix alternants. Une communication sera envoyée aux responsables de formation à ce sujet.

➤ *Prise de parole du Directeur de l'EUR Monsieur Xavier LATOUR*

Le Doyen précise que le sujet de l'intelligence artificielle (IA) n'a pas pu être discuté lors de la conférence des Doyens, mais il a souligné l'importance de ce thème, notamment à Nice. Il a mentionné qu'un partenariat entre l'EDHEC et OPEN AI a déjà été établi, intégrant l'IA à la fois pour la recherche des enseignants et comme outil pédagogique pour les étudiants. À Nice, l'école SIMPLON a également noué un partenariat avec OPEN AI, renforçant ainsi l'intérêt et les initiatives autour de l'IA.

Mathias LATINA Vice-Doyen à la recherche rappelle qu'une conférence sur l'IA « *Félicitations ! vous faites déjà de l'IA sans le savoir* » se tiendra le jeudi 14 novembre sur le campus.

Eva MOUIAL Vice-Doyenne à la pédagogie rappelle que le vadémécum a été envoyé à tous les chargés de TD pour les accompagner au mieux.

➤ *Prise de parole d'Eva MOUIAL Vice-Doyenne à la pédagogie sur les galops d'essai*

Les galops d'essai ont suscité de nombreuses réactions variées. À l'origine, une semaine avait été réservée pour ces épreuves, en réponse à une demande des étudiants souhaitant un appui administratif pour leur organisation. Toutefois, cette initiative ne semble pas satisfaire tous les enseignants, certains préférant

gérer les épreuves de manière indépendante. Cette année est donc perçue comme une phase expérimentale.

Les galops d'essai auront lieu la semaine du 4 novembre. Un premier bilan montre que la majorité des enseignants souhaitent des épreuves de trois heures, soutenues par l'administration, ce qui représente une innovation. L'organisation, y compris la reprographie, sera similaire à celle des examens classiques.

Cependant, il est jugé nécessaire de réfléchir à cette organisation et de tirer des conclusions à la fin du premier semestre pour éventuellement ajuster le dispositif pour le second semestre ou même en fin d'année. Ce processus, qui avait pour but de répondre aux demandes des enseignants, semble désormais être perçu comme une contrainte. Il serait donc important de permettre à chacun de s'exprimer et d'ajuster l'organisation en fonction des préférences, y compris revenir à un format plus autonome si cela est jugé plus simple.

Eva MOUIAL intervient sur l'IA

La situation concernant l'intelligence artificielle, notamment avec des outils comme ChatGPT, se complexifie rapidement, rendant impérative la poursuite de la réflexion amorcée au sein du groupe de travail. Beaucoup constatent que les devoirs maison deviennent de plus en plus difficiles à gérer face à l'accès facilité à des réponses automatisées. Il est donc crucial de s'approprier ces outils de manière proactive.

Les étudiants eux-mêmes sont souvent déconcertés par cette situation. Certains se demandent à quoi sert l'apprentissage si ChatGPT peut leur fournir directement des réponses. Mais lorsqu'on complexifie les tâches, ils se retrouvent dépassés, car ils ne maîtrisent pas encore l'outil de manière approfondie.

Le défi est donc immense. Comment justifier l'importance du calcul mental à l'ère de la calculatrice, tout en gardant à l'esprit que les étudiants ne sont pas tous dans une logique de fraude ? De plus, certains enseignants, n'ayant pas encore intégré ces technologies dans leur pédagogie, continuent de donner des exercices que des IA peuvent résoudre aisément, créant un décalage dans l'approche pédagogique.

Face à ces bouleversements il est essentiel d'avancer ensemble. Les étudiants souhaitent être accompagnés dans cette transition. Ce défi, bien que colossal, est également stimulant, car il ouvre de nouvelles perspectives passionnantes pour l'enseignement et l'apprentissage.

➤ *Le Doyen donne la parole à Hubert GOUDINEAU, directeur administratif, en vue d'un certain nombre d'informations concernant les RH et le campus :*

- **Service du personnel** : Sur les deux nouvelles recrues qui ont pris leurs fonctions le 16 septembre, l'une d'entre elles, Mme Donatella Laugier-Anzalone, a démissionné, la période d'essai n'ayant pas été concluante en raison d'un décalage entre les fonctions et ses aspirations. Un recrutement accéléré est en cours pour la remplacer. En vue de compenser cette absence, Nelly DESCHAMPS a accepté de différer d'un mois son départ à la retraite.
- **Service scolarité** : Samira ZANANI, actuellement en disponibilité, un recrutement est en cours pour la remplacer.
- **Service orientation** : Élodie RODRIGUEZ a pris ses fonctions en tant que nouvelle chargée d'orientation début octobre.
- **Campus** : Les travaux de transformation de la salle des professeurs en pédagolab ont débuté le 21 octobre. L'objectif est que cet espace soit fonctionnel au mois de décembre.
Les bornes de recharge pour les véhicules électriques sont désormais opérationnelles.
A une question sur la recharge des batteries des vélos électriques, il est répondu que des casiers avec prises de recharge sont disponibles au niveau du parking à vélos.

Le Doyen précise qu'un dossier vient d'être déposé auprès du CFA pour faire équiper les salles 14 et 435.

Point 2 – Conventions internationales – Bilan des offres de mobilités – Informations diverses

➤ *Le Doyen Xavier LATOUR donne la parole à Florence CROUZATIER-DURAND*

Le Doyen remercie chaleureusement Florence CROUZATIER-DURAND, qui a joué un rôle clé dans les relations internationales durant son mandat. Il souligne que les succès obtenus et l'énergie investie dans ce domaine sont largement dus à son engagement, sans oublier Christian VALLAR. La Faculté a été reconnue pour son dynamisme par la DDIE, en accord avec la stratégie de l'établissement visant à développer les actions internationales.

Florence CROUZATIER-DURAND remercie le Doyen de la confiance qu'il lui a accordé. Le campus a été distingué par la DDIE (Direction du Développement International et Europe) direction centrale d'UniCA

pour être le 2^{ème} campus en termes de mobilité internationale après Carlone. Une activité internationale reconnue également par nos étudiants, très demandeurs, par nos pairs (dans les réseaux auxquels la Faculté appartient). Florence CROUZATIER-DURAND souligne que la mise en place de partenariats pour accueillir les étudiants dans de bonnes conditions nécessite un effort considérable de relations publiques, un travail administratif fastidieux que mène Maria ALVAREZ notamment pour négocier des contrats de mobilité et un suivi constant des étudiants assuré par Kristyna MENCOPA et Antonia COLIN. Les lettres chaleureuses des étudiants de retour de mobilité témoignent de leur satisfaction (satisfaction relayée dans la lettre de notre faculté éditée par E. DUCHEZ).

Cette année, le campus accueille 63 étudiants en mobilité, dont 25 en ERASMUS classique, 33 en doubles diplômes à ESSEX (L1 et L2) et 15 à Sarrebruck. Ces chiffres témoignent de la réussite de nos programmes. Le soutien des responsables de formation est le bienvenu pour encourager cette mobilité, en soulignant que les étudiants ne sont pas moins sévèrement notés à l'étranger qu'à Nice. Les mobilités, comme celles en Suisse ou aux Pays-Bas, sont exigeantes, et les étudiants qui y participent ont un niveau d'études largement équivalent à ceux restés sur le campus. Il n'y a pas de retard en termes d'apprentissage, en revanche une belle ouverture d'esprit et une belle capacité d'adaptation qui justifie le recrutement en M1.

La Faculté de droit est une des rares facultés à offrir la possibilité de présenter les barreaux de New-York et de Californie, grâce à un accord en cours de signature. Florence CROUZATIER-DURAND remercie Giulio Cesare GIORGINI pour son aide dans ce projet.

Les partenariats signés permettent non seulement la mobilité étudiante, mais aussi celle des enseignants, facilitant ainsi les échanges académiques. La Faculté pourra ainsi recevoir des enseignants de ces universités pour faire cours dans nos formations. Les enseignants de la Faculté de droit sont incités à aller faire cours dans nos universités partenaires.

- L'inauguration de l'École Internationale de Droit se tiendra le 12 novembre se sera l'occasion de la création de l'association des Étudiants Internationaux.
- L'ERASMUS DAY se tiendra le 19 novembre.
- Le 10 et 11 avril 2025 la Faculté accueillera l'Academia Network, le réseau le plus important des Relations Internationales, réunissant des responsables des bureaux des relations internationales de toute l'Europe.

➤ *Prise de parole du Directeur de l'EUR Monsieur Xavier LATOUR*

Le Doyen tient également à remercier Maria ALVAREZ et les agents du service des Relations internationales pour leur forte implication.

Le Doyen précise que les RI ont reçu de nombreux courriers de remerciements des étudiants qui sont partis en université d'été de Columbia. Ce partenariat permet à nos étudiants de bénéficier de tarifs plus avantageux.

L'université n'a pas pu constituer de délégation pour aller présenter l'offre de formations globale à Mexico auprès de l'ambassade et du lycée français après les contacts noués par la Faculté. L'invitation sera renouvelée l'an prochain.

Le projet que l'EUR a essayé de monter avec l'université de LAVAL n'a pas pu se concrétiser.

A la suite du voyage en Thaïlande, l'ED a inscrit en thèse un magistrat thaïlandais. De plus, une offre de formation continue a été adressée à la Cour suprême thaïlandaise pour accueillir 40 magistrats francophones à Nice, afin qu'ils se forment au droit public français. Bien que l'issue de cette proposition soit incertaine, c'est une première pour notre Faculté d'offrir ce type de formation continue à des praticiens étrangers. La réponse des autorités thaïlandaises dépendra des budgets disponibles, car la Faculté est en concurrence avec d'autres établissements, une réponse positive espérée.

Point 3 – Modification apportée à la grille EQHO

➤ *Prise de parole d'Hubert GOUDINEAU*

En octobre 2023, la grille EQHO a été révisée pour rééquilibrer les montants des masters (avec ou sans alternance). En juin 2024, une modification a été apportée concernant la direction de l'IEJ : elle est supprimée du tableau EQHO et fait désormais l'objet d'une prime d'intéressement.

Une modification doit être apportée concernant la responsabilité de filière « section de langues » (anglais). En effet, selon le dernier référentiel de l'université pour les responsables de filières en langues, la fourchette est fixée entre 12 et 18 heures, alors qu'elle est de 42 heures dans le tableau EQHO voté par le COSP. Il convient donc de réduire le nombre d'heures équivalent TD à 18. Cette transition de 42 à 18 heures est délicate. Cependant, il est à noter que l'engagement d'une enseignante contractuelle en anglais a considérablement réduit la charge de travail de Lynsey REDFERN. Il n'y a maintenant presque plus de vacataires, quatre enseignants permanents assurant les cours d'anglais.

Le conseil scientifique et pédagogique, élargi au comité de pilotage, adopte à l'unanimité la modification apportée à la grille EQHO concernant la responsabilité de filière en langues (anglais).

Point 4 -1– Bourses d'excellence Masters

➤ *Prise de parole du Directeur de l'EUR Monsieur Xavier LATOUR*

La commission de bourses d'excellence SFRI s'est réunie le mercredi 9 octobre. Un important travail préparatoire a été réalisé par Naïma BENTRAD. Au total, 22 candidatures ont été examinées. La bourse SFRI est une bourse d'excellence attribuée sur des critères académiques : 1. La qualité du dossier académique (démontrant l'obtention d'une moyenne générale de 15/20 sur l'ensemble de la licence ou sur l'année de Master 1) ; 2. La cohérence et la qualité du projet.

Elle est attribuée à des étudiants français ou étrangers inscrits en Master 1 ou Master 2.

Elle s'élève à 600 euros par mois pendant 10 mois et est distribuée chaque année.

Les quatre noms suivants sont proposés pour bénéficier de ce soutien financier :

- MARIO Eva (M2) – Droit privé – Moyenne : 16,84 (licence : 16,81 ; M1 : 16,95)
- BOUVIER Emma (M1) – Droit privé – Moyenne : 16,84
- CASSIA Scarlett (M1) – Droit des affaires – Moyenne : 16,4
- ATTALI Hanna (M1) – Droit notarial – Moyenne : 16

Le conseil scientifique et pédagogique, élargi au comité de pilotage, adopte à l'unanimité les propositions de la commission.

Point 4 -2 – Modification de la procédure d'attribution des bourses d'excellence Masters

➤ *Prise de parole de Florence CROUZATIER-DURAND*

Florence CROUZATIER-DURAND fait part d'une proposition de modification concernant les moyennes requises pour la demande de bourse SFRI.

Cette modification part du constat qu'il n'est pas juste d'évaluer de la même manière les étudiants en M1 et ceux en M2. Pour les étudiants en M1, les notes de licence uniquement sont prises en compte avec une exigence de moyenne de 15/20, tandis que pour ceux en M2, on considère à la fois les notes de licence et de master 1. Cela crée une iniquité. Il serait préférable d'évaluer séparément les deux niveaux. La modification proposée est la suivante : « obtention d'une moyenne générale de 15/20 sur l'ensemble de la licence et, **le cas échéant et distinctement**, sur l'année de Master 1 »

Hubert GOUDINEAU ajoute que, comme cela avait déjà été évoqué l'an passé, une autre modification serait pertinente : préciser que cette bourse ne peut pas être attribuée deux fois au même étudiant.

Le conseil scientifique et pédagogique, élargi au comité de pilotage, adopte à l'unanimité ces modifications de la procédure d'attribution des bourses d'excellence.

Point 5 – Actualités Bibliothèque Universitaire Droit – Science Politique

Madame Caroline BRULEY, responsable des bibliothèques du pôle LASHS, précise plusieurs points d'actualités concernant la BU Droit :

- Les nouveaux statuts du SCD ont été votés en Conseil d'Administration le 16 juillet 2024, et le « SCD » est désormais dénommé « DIBSO » : Direction des Bibliothèques Universitaires et de la Science Ouverte.
- À partir du 6 janvier 2025, Madame Sara PRETTO prendra la responsabilité de la Bibliothèque Universitaire (BU) Droit et Science Politique. Caroline BRULEY se recentre sur ses missions en tant que responsable du regroupement des bibliothèques LASHS et chargée de la mission qualité, évaluation et aide au pilotage pour les BU ; mais elle continuera de suivre les dossiers stratégiques de la BU Droit en lien avec Sara PRETTO.
- La commission documentaire se réunira pour la seconde fois le mardi 5 novembre.
- La programmation culturelle de la BU pour le mois de novembre :
 - Le 7/11 : Tournoi d'échecs
 - Le 14/11 : Projection du film « Ténors, paroles d'avocates »
 - Le 21/11 : Première rencontre dans le cadre du cycle « La bibliothèque idéale de ... »

Point 6 – Questions diverses

Concernant l'organisation des séminaires de l'Académie d'excellence. Le Doyen précise que le coordonnateur est Gustavo VIERA DA COSTA CERQUEIRA. Il l'informera du fait qu'il y a des questions sur le fonctionnement et le positionnement dans l'emploi du temps.

Le Doyen demande aux étudiants de sortir pour le point 7 qui se tiendra en formation restreinte et en profite pour féliciter Yanis MSAOUAR, le président du BDE, pour son nouveau mandat.

Point 7 – Primes d'intéressement des personnels administratifs et techniques (en formation restreinte)

➤ *Prise de parole d'Hubert GOUDINEAU*

Hubert GOUDINEAU rappelle que le cadrage réglementaire de l'attribution des primes d'intéressement repose sur des délibérations du Conseil d'administration de l'université et du COSP de l'EUR.

Il rappelle que la politique indemnitaire de l'Université comporte trois axes :

1. **Axe 1** : concerne les projets d'établissement dans lesquels sont impliqués des personnels enseignants ou BIATSS. L'EUR LexSociété a reçu une enveloppe de 1600 euros pour le projet « Projet UCA Graduate School ». Cela concerne le développement de l'EUR. Xavier LATOUR, en concertation avec Hubert GOUDINEAU, a décidé d'affecter ce montant aux BIATSS.
2. **Axe 2** : concerne des projets de service concourant à la dynamique d'excellence et d'attractivité de l'établissement. Il est spécifique aux personnels administratifs et techniques. L'établissement a attribué une enveloppe de 27 200 euros (contre 18 100 euros l'an passé). L'attribution de cette prime aux agents BIATSS ne nécessite pas de vote du COSP.
3. **Axe 3** : concerne les actions liées au développement des ressources propres. L'enveloppe est déterminée par la composante et financée par elle. Cette prime concerne aussi bien les enseignants-chercheurs, enseignants que les BIATSS. Cinq domaines ont été identifiés : formations en alternance, DU, partenariats internationaux, valorisation du patrimoine, et taxe d'apprentissage. L'attribution individuelle de ces primes doit faire l'objet d'un vote du COSP.

Le montant global attribué aux BIATSS a considérablement augmenté, passant de 6 348 euros en 2021 à 39 400 euros cette année, ce qui représente une belle progression, impactant positivement les primes attribuées.

NIVEAUX DES PRIMES EN 2023	NIVEAUX DES PRIMES PROPOSÉS EN 2024
Niveau 1 : 100 euros	Niveau 1 : 200 euros
Niveau 2 : 400 euros	Niveau 2 : 490 euros
Niveau 3 : 550 euros	Niveau 3 : 690 euros
Niveau 4 : 750 euros	Niveau 4 : 790 euros
Chefs de services : 900 euros	Chefs de services : 1000 euros (avec un nouveau niveau de 850 euros)

Dans la proposition de répartition qui est faite pour les BIATSS, il est à noter que le nombre d'agents percevant la prime de niveau 3 a diminué au profit de celle de niveau 4 : le nombre d'agents percevant la prime maximale atteignant 52%.

Une réunion récente sous la présidence du Doyen Xavier LATOUR, et réunissant tous les chefs de service et les personnes encadrant hiérarchiquement au moins un agent, a permis un long temps d'échanges et d'aboutir à des décisions partagées concernant l'attribution des primes.

Bénédicte THERACHE questionne sur la prime de niveau 1 et soulève le fait qu'un agent ne donnant pas satisfaction ne devrait pas en être bénéficiaire. De ce fait ce niveau ne devrait pas apparaître dans le tableau de répartition.

Hubert GOUDINEAU rappelle les cinq critères d'attribution des primes :

- Surcharge de travail
- Efficacité et qualité du travail
- Responsabilité dans l'encadrement
- Implication forte
- Contribution à l'augmentation des ressources propres

Les montants ont été proposés sur la base de ces 5 critères.

Des primes ont été attribuées à tous, sauf à quelques agents dont le travail ou la posture n'étaient pas satisfaisants. Le budget de l'EUR alloue 11 850 euros (en coût chargé) pour l'axe 3 (BIATSS). Les versements en paie pour les axes 1 et 2 auront lieu en décembre 2024, et pour l'axe 3 en février 2025. Le Doyen souligne que ces décisions ont été prises de manière collégiale.

Le conseil scientifique et pédagogique, élargi au comité de pilotage, adopte ces attributions individuelles de prime d'intéressement.

Point 8 – Primes d'intéressement des enseignants chercheurs (en formation restreinte aux EC)

➤ *Prise de parole d'Hubert GOUDINEAU*

Hubert GOUDINEAU présente les primes de l'axe 3 destinées aux enseignants-chercheurs, qui sont entièrement financées par le budget de l'EUR.

Cette année, le montant prévu est inférieur à celui de l'année précédente en raison d'un nombre de contrats d'alternance moins important. Pour les enseignants-chercheurs, aucun arbitrage n'est nécessaire, le montant de la prime étant directement lié aux responsabilités exercées, comme cela est indiqué dans le cadrage adopté par le COSP.

Le montant total est 68 010 euros. Il dépasse de 14 050 euros le montant des crédits ouvert au budget 2024 et ce surplus devra être pris en charge sur le budget 2025 (ces primes étant versées en 2025).

Concernant le premier domaine, qui concerne les formations en alternance, suite à la décision du COSP d'octobre 2023, le montant a changé : 435 euros par contrat au lieu de 500 euros.

Pour le deuxième domaine, les Diplômes Universitaires (DU), la règle est plus complexe. Il y a une prime forfaitaire de 525 euros si le budget du DU est équilibré, ainsi qu'une prime variable de 30 % du résultat net. Pour l'IEJ, une prime forfaitaire de 2 200 euros est accordée si le nombre d'inscrits dépasse 150.

Tous les DU bénéficient d'une prime, sauf celui de M.-C. LASSERRE, qui n'est pas équilibré. Les autres reçoivent une prime variable, dont le montant dépend du résultat net et du nombre d'étudiants inscrits.

Enfin, une nouveauté cette année concerne la taxe d'apprentissage (TA) : les enseignants-chercheurs ayant contribué à la collecte de la TA recevront une prime. Il s'agit de Florence CROUZATIER-DURAND (qui a œuvré activement dans ce domaine, rapportant 10 000 euros) et Renaud Bourget. Ils en sont remerciés.

Le conseil scientifique et pédagogique, élargi au comité de pilotage, adopte à l'unanimité ces attributions individuelles de primes d'intéressement.

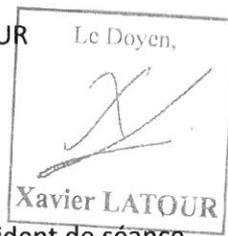
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15.

Nadine BARTOLO



Secrétaire de séance

Xavier LATOUR



Directeur de l'EUR, Président de séance